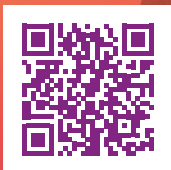




Projet de production d'acier à basse émission de CO₂ sur le site de Dunkerque

Concertation préalable
23 novembre 2022 au 12 février 2023



Votre avis compte !
Informez-vous
et exprimez-vous

concertation-amf-decarbonation.fr

En quoi consiste le projet ?

Pour atteindre ses objectifs, ArcelorMittal France met en œuvre plusieurs solutions complémentaires pour éliminer progressivement ses émissions de CO₂ :

- Augmenter le recyclage d'acier usagé,
- Utiliser le procédé de réduction directe du minerai de fer pour réduire significativement l'utilisation de charbon dans sa production d'acier,
- Capturer, purifier pour réutiliser ou stocker le CO₂ résiduel.

La mise en service du projet est prévue pour 2026.

Le projet nécessitera un investissement de plus de 1,4 milliard d'euros, financé par ArcelorMittal avec le soutien de l'État par le biais du plan d'investissement « France 2030 ».

Quelle est l'évolution du procédé de fabrication de l'acier ?

Le projet consiste à transformer profondément la manière d'élaborer l'acier en changeant les procédés de production. Ainsi à l'issue de sa mise en œuvre, la filière actuelle dite "Haut-Fourneau" ne représentera plus que 40% de la capacité de production du site.



- Installations nouvelles**
 - 1 Unité de réduction directe
 - 2 Poste de gaz
 - 3 Fours électriques
 - 4 Station de pompage
 - 5 Poste électrique
- Installations arrêtées**
 - 6 Agglomération 2
 - 7 Haut-fourneau 2
 - 8 Haut-fourneau 3
- Installations ralenties**
 - 9 Haut-fourneau 4
 - 10 Agglomération 3
 - 11 Cokerie
- Installation maintenue**
 - 12 Acierie

Le site et ses installations, projection 2027

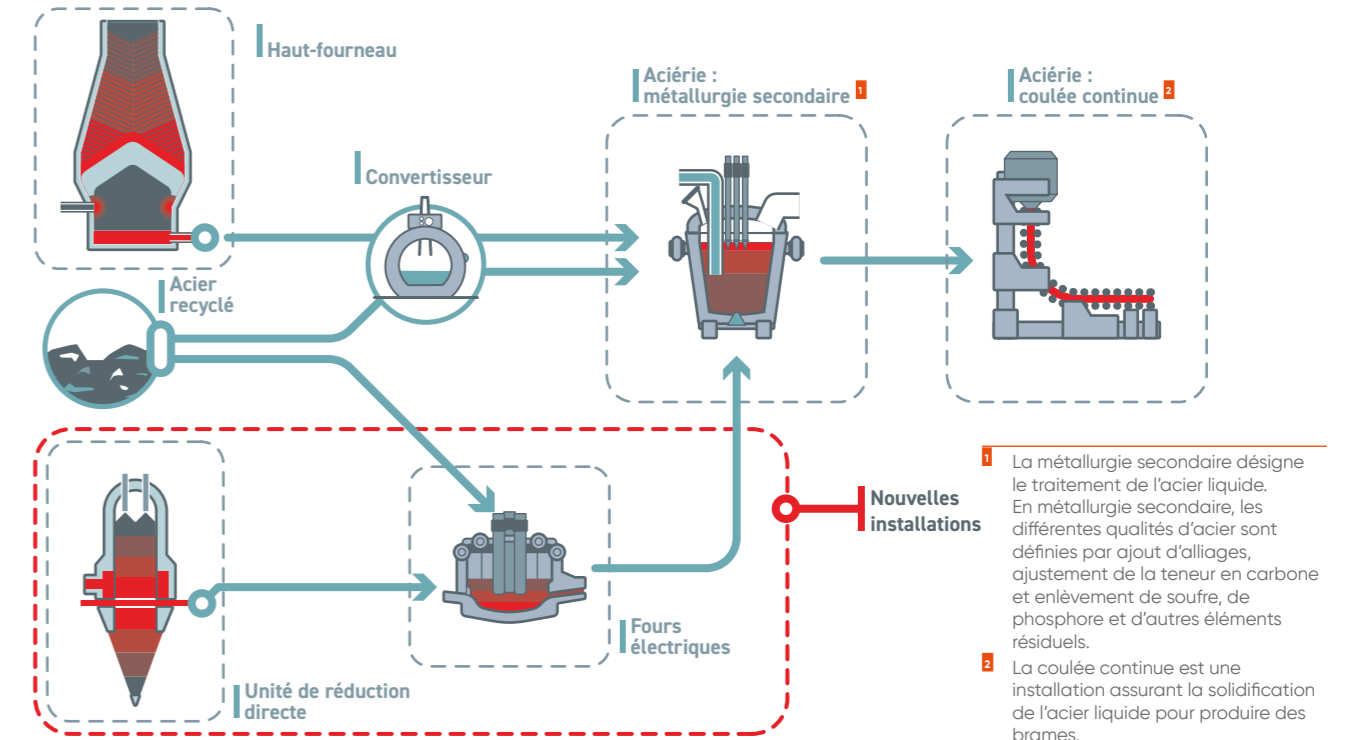


Illustration du changement de procédé de fabrication sur le site de Dunkerque

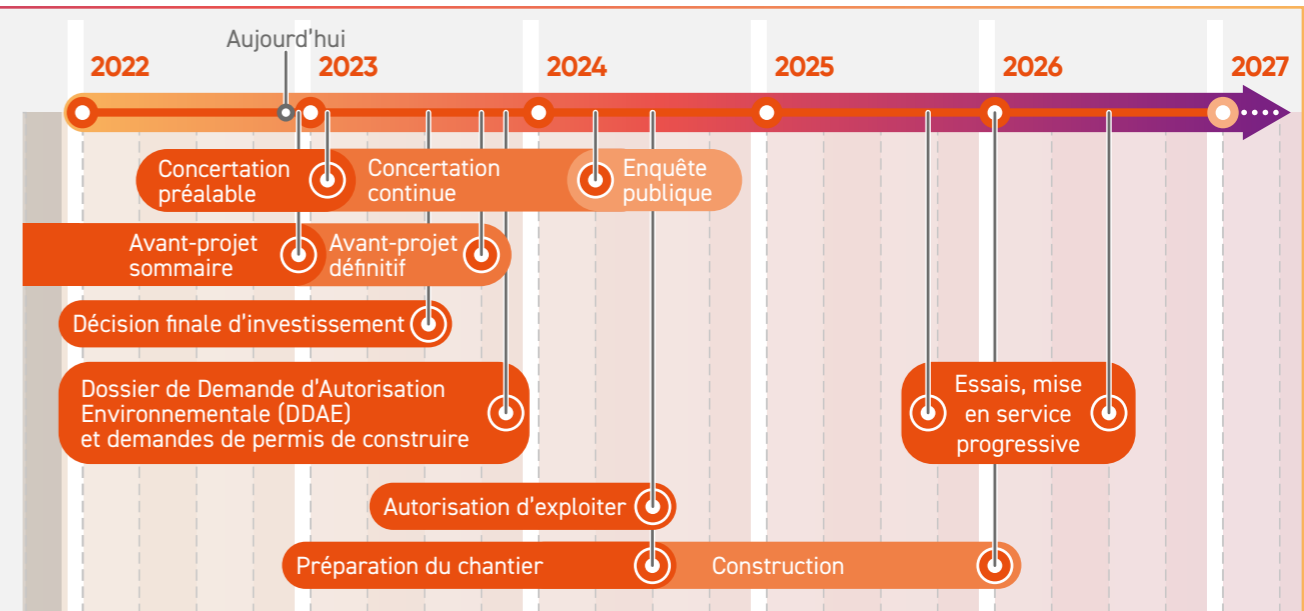
Le calendrier prévisionnel du projet

Planning du raccordement électrique :

- Concertation Fontaine en 2023, simultanée avec la concertation continue du projet ArcelorMittal France ;
- Études et dépôt de demande d'autorisation fin 2025 ;
- Alimentation électrique transitoire assurée début 2026 par une adaptation du réseau actuel 225 000 volts, sans création de liaison supplémentaire ;
- Raccordement au réseau 400 000 volts en 2030.

Planning du raccordement en gaz :

- Dépôt de demande d'autorisation au 3^{ème} trimestre 2023 ;
- Raccordement au réseau fin 2025.



Pourquoi ce projet ?

Le bassin industriel Dunkerquois représente 21% des émissions de CO₂ des industries françaises. Pour réduire ses émissions, le territoire s'est engagé depuis plusieurs années dans la décarbonation de ses activités.

Afin de répondre aux ambitions européennes et nationales, ArcelorMittal a fait de la lutte contre le réchauffement climatique, l'une de ses priorités en se fixant deux objectifs pour ses activités en Europe :

- Réduire ses émissions de CO₂ de 35% à l'horizon 2030, et
- Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

Pour sa capacité actuelle de production d'acier, le volume annuel d'émissions de CO₂ d'ArcelorMittal France est de 12,1 millions de tonnes pour son site de Dunkerque, et de 0,5 million de tonnes pour l'ensemble de ses 6 autres sites de production. La stratégie consiste donc à transformer en profondeur la manière de produire l'acier à Dunkerque tout en conservant la capacité de production actuelle du site.

Le projet est porté conjointement par trois maîtres d'ouvrage : ArcelorMittal France pour le projet de production d'acier à basse émission de CO₂, RTE pour le renforcement de l'alimentation électrique du site et GRTgaz pour le renforcement de son alimentation en gaz naturel.

Pourquoi une concertation préalable sur ce projet ?

Du 23 novembre 2022 au 12 février 2023 inclus, le projet de production d'acier à basse émission de CO₂ fait l'objet d'une concertation avec le public.

Une concertation préalable permet à chacun de s'informer, de poser des questions, de faire des suggestions, de débattre : pourquoi ce projet ? Quels en sont les effets ? Elle est organisée en amont des enquêtes publiques sur les projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, le cadre de vie ou l'activité économique d'un territoire.

La concertation est conduite par ArcelorMittal France, GRTgaz et RTE, sous l'égide de deux garant.e.s indépendant.e.s, désigné.e.s par la Commission nationale du débat public.



MA PAROLE A DU POUVOIR



Anne-Marie ROYAL

anne-marie.royal@garant-cndp.fr



Jean-Michel STIEVENARD

jean-michel.stievenard@garant-cndp.fr

Les rendez-vous de la concertation



Informez-vous et donnez votre avis !

Sur le site de la concertation :

concertation-amf-decarbonation.fr

- En lisant le dossier de concertation et sa synthèse en ligne sur le site Internet
- En utilisant le coupon T détachable de ce dépliant
- En participant aux rencontres de la concertation